



RAPPORT N°

CONFIDENTIALITÉ :

COMMISSION : Affaires Publiques

MOTS CLÉS : harmonisation, droit des affaires, Europe

**Harmonisation du droit des affaires  
dans la zone Euro**

**RAPPORTEURS :**

Jacques Bouyssou (MCO)  
ALH des Ylouses (MCNB)

**DATE DE LA REDACTION :**

14/01/2016

**BATONNIER EN EXERCICE :**

Frédéric SICARD

**DATE DE PRESENTATION AU CONSEIL :**

26/01/2016

**CONTRIBUTEURS :**

- Paul Bayzelon
- Christian Brugerolle

---

**REFERENCES DES PRECEDENTS RAPPORTS :**

- Rapport Pierre Lévêque, AMCO 2010

**TEXTES CONCERNES :**

- Droit communautaire

---

**RESUME :**

Le projet vise à promouvoir l'harmonisation du droit des affaires dans la zone Euro. La zone Euro est confrontée à une diversité de systèmes juridiques qui affaiblissent les capacités des états membres à générer de la croissance économique. Une harmonisation du droit des affaires contribuerait à lever ces difficultés et placerait le droit au centre de la construction européenne. La réflexion en cours est conduite en partenariat avec le CNB et l'association Henri Capitant.

**CHIFFRES CLES :**

- 30 ans de l'Acte Unique

## TEXTE DU RAPPORT

### a. Contexte et origine du projet :

Le projet est né dans l'esprit de Paul Bayzelon qui a réalisé au cours de l'été 2015 à l'occasion de la crise grecque que l'Union monétaire née en 2001 par l'adoption d'une monnaie commune, l'Euro, souffrait d'une fragilité structurelle en l'absence de fondations juridiques au soutien de cette union monétaire.

Paul Bayzelon, ancien haut-fonctionnaire aujourd'hui dirigeant d'un groupe basé dans les Antilles, est connu pour être l'un des "pères fondateurs" de l'Organisation pour l'harmonisation du droit des affaires en Afrique (« OHADA »). Le succès indéniable de l'OHADA a incité Paul Bayzelon à contribuer à la création de l'OHADAC (Caraïbes). Ces deux projets sont différents mais ils reposent sur la même philosophie de rapprochement de règles de droit au sein d'une zone géographique qui dispose d'un potentiel de développement économique spécifique.

### b. Présentation du projet :

Le projet de Paul Bayzelon est très bien résumé par sa note intitulée « Un code européen des affaires pour donner du sens à l'Euro » (jointe en annexe). Partant du constat que la zone Euro restera fragile tant qu'elle ne sera pas assise sur un droit des affaires harmonisé sinon unifié, Paul Bayzelon souhaite initier un projet de constitution d'un code européen des affaires. Code européen qu'il définit comme une mise en valeur de l'acquis communautaire synthétisant et unifiant l'existant au sein d'un texte législatif de portée obligatoire. Il s'appuie pour cela sur son expérience et son réseau (haut-fonctionnaires français et européens, acteurs économiques et surtout juristes éminents de différents pays de la zone).

Paul Bayzelon souhaite que les professionnels du droit prennent le relais en portant le projet à ses côtés.

Une réunion préparatoire s'est tenue le 23 novembre 2015 à la Maison du barreau entre représentants du CNB, du Barreau de Paris, de l'association Henri Capitant et de MM. Paul Bayzelon et Denis Lesueur, initiateurs de ce projet. A cette occasion, le Barreau de Paris et le CNB ont décidé de collaborer avec l'association Henri Capitant pour porter ce projet. Le projet a été présenté aux commissions internationales du Barreau de Paris et du CNB puis à l'Assemblée Générale du CNB le 12 décembre 2015.

**Dans un premier temps**, il s'agit de produire un état des lieux de l'existant (droit de la faillite, bancaire, du recouvrement, des sûretés, des sociétés, etc.). Ce travail est conduit par l'association Henri Capitant qui devrait parvenir à un premier rapport en février 2016.

Paul Bayzelon, en lien avec le barreau de Paris et le CNB, a entrepris de contacter de nombreux acteurs (avocats spécialisés, chercheurs, hauts fonctionnaires, politiques, à l'échelle européenne) afin de les sensibiliser à son projet qui peut sembler, de prime abord, assez utopique. Depuis juillet 2015, Paul Bayzelon a rencontré de nombreux représentants des pouvoirs publics en France, plusieurs représentants allemands, italiens et anglais. Paul Bayzelon a également contacté et rencontré différents représentants des institutions communautaires et en particulier de la Commission européenne.

**Dans un deuxième temps**, une association pourrait être créée pour servir d'instrument pour mener à bien ce projet. Au stade actuel des échanges, le débouché concret de ce projet d'harmonisation serait la mise en place d'une coopération renforcée entre différentes Etats-membres. La célébration des trente ans de l'Acte Unique en février 2016 pourrait servir d'occasion pour communiquer de manière plus intense sur ce projet.

La fondation du droit continental a été également associée au projet.

Pascal Lamy a été sollicité pour présider la structure qui serait créée pour porter le projet.

### c. Intérêt du projet

Ce projet présente un intérêt évident dans une réflexion citoyenne – la poursuite de la construction européenne – qui peut ne pas être la préoccupation des organisations professionnelles que sont le CNB et le Barreau de Paris. Ces considérations ne sont pas négligeables mais elles ne sont pas la motivation première de ce rapport dont les

auteurs considèrent que ce projet a également pour vertu de replacer le droit au centre de la construction européenne. Dans une telle perspective, la contribution des barreaux est essentielle.

En outre, le fait de positionner le barreau comme acteur de la construction européenne souligne le rôle essentiel de l'avocat dans la société.

### **1. PROJET DE DELIBERATION :**

Le Barreau de Paris soutient le projet d'harmonisation du droit des affaires dans la zone Euro. A cet effet, le conseil de l'Ordre donne délégation au Bâtonnier pour désigner des représentants pour participer aux travaux destinés à promouvoir le projet en liaison avec la Commission Affaires Publiques. Ces représentants devront faire rapport trimestriel au conseil de l'Ordre de l'état d'avancement du projet.

## ANNEXES DU RAPPORT

- Note de Paul Bayzelon « Un code européen des affaires pour donner du sens à l'Euro »

---

<sup>i</sup> Liste non exhaustive des personnalités rencontrées par Paul Bayzelon pour leur présenter le projet: Guy Maugis, Président chambre de commerce Franco-Allemande ; Thierry Willième, PDG de GE Capital ; Sophie Martin-Lang, conseillère du Président de la République ; F. de Villeroy, Gouverneur de la Banque de France ; Jean-Pierre Jouyet, Secrétaire Général de l'Elysée ; Paul Papazian, Directeur Général de la Fondation du droit continental ; Jean Pisani-Ferry, Commissaire général à la stratégie et à la prospective ; Jean Bizet, Président de la commission des affaires européennes du Sénat ; Philippe Léglise-Costa, responsable du SGAE ; Anne-Marie Idrac, ancien Ministre ; Pascal Lamy, Président de l'Institut Delors ; Jean-Dominique Giuliani, Président de la Fondation Robert Schumann ; Giuseppe Gandolfini, co-président de l'Académie des Privatistes Européens (Pavie) ; Hervé Gaymard ; Martin Schulz, Président du Parlement Européen ; Emmanuel Macron, Ministre de l'Economie...